NOTRE CONTE DU DIMANCHE

LES ÉTEIGNEUSES

Quelles soient des mères ou des femmes, elles souffient sur les flambeaux qu'allument l'amour et l'amitié. L'attrait du baiser dont elles ont oublié ou ne connaissent pas la joie.

— Je te l'avais bien dit !

Celle-ci est une mère qui prononce la phrase par laquelle triomphe la sacro-sainte expérience.

Ecroulé, le front dans sa main, Philippe pleure.

— Elle ne mérite pas tes larmes.

Que Rose soit ou ne soit pas digne de la jolie tendresse dont il a cueilli les fleurs depuis dix ans, Philippe n'en a cure pour le moment. Il souffre. Il crierait et rouerait son chagrin sur le divan s'il ne craignait la réprobation des yeux sévères qui se penchent sur lui.

— Tu as fait la guerre... et te voilà comme une chiffe parce qu'une créature t'a trahi.

— Ça n'a aucun rapport, voudrait-il démontrer, s'il osait !

— Elle se moquait de toi, prenait ton argent, et s'offrait un petit ami, comme vous dites maintenant.

Il s'est redressé pour mettre la main sur cette bouche dont il a connu, petit enfant, la douceur maternelle.

— Tais-toi, maman. Rose s'est punie. A cette heure, peut-être, agonise-t-elle !

— Mais non. L'opération a très bien réussi.

— Comment le sais-tu ?

Les yeux de Philippe dardaient leur anxiété sur la petite silhouette sombre qui rangeait paisiblement des bibelots sur une console.

— Ton frère vient de rentrer dit-elle sans se retourner. Il a vu le chirurgien. Sa cliente se tire d'affaire. Sa main avait dû trembler quand elle a posé l'arme sur son cœur. Elle a dévié sur l'épaule. Dans un mois, il n'y paraîtra plus. Elle pourra aller retrouver son amant.

— Mais tais-toi donc !

Le ton impératif de son fils avertit Mme Delval de dissimuler la joie qui l'animait depuis qu'elle tenait enfin la preuve que Philippe était trompé par sa maîtresse qu'il rêvait d'épouser, qu'il aurait épousée déjà, si toute la famille Delval n'avait pas fait front autour de cette sottise pour l'empêcher de se commettre.

Heureusement, les circonstances légitimaient les craintes maternelles. Mme Delval se félicitait d'avoir résisté aux instances de son fils. Elle ne consentirait jamais de bonne grâce à ce mariage, avait-elle déclaré à Philippe quand, après cinq ans d'une liaison heureuse, il était venu lui faire part de sa décision d'épouser Rose. S'il passait outre à son opposition, sa mère ne le reverrait jamais plus. Philippe qui l'aimait, n'osa pas choisir. Rose s'était abandonnée sans calcul. En 1914, Philippe, officier de réserve plein d'allure, lui plaisait. Toute jeune institutrice dans une petite ville de province, Rose, orpheline s'éprit de Philippe soldat. Le tumulte de la guerre bousculait les situations sociales autant que la vertu des filles. A ce moment-là, les familles fermaient les yeux sur les amours en fraude de leurs fils.

Philippe, rendu à la vie civile, après deux blessures, avait repris sa place dans une grande administration maritime. Sa situation devenait importante. Il put libérer du travail Rose, et l'installer à Paris. Elle se plaignit alors de s'ennuyer. Philippe voyageait. Il venait à Paris tous les deux ou trois mois heureux de retrouver Rose dans le nid soyeux qu'il lui avait aménagé. Elle, suppliait son amant de la garder plus près de lui vers Toulon, par exemple, puisqu'il avait un domicile fixe à Marseille, au siège de la compagnie. Il résistait sans comprendre l'appel que jetait inconsciemment la faiblesse de Rose. Trop souvent seule, dépitée, elle cédait aux instances du mari d'une de ses amies. Celle-ci qui accusait Rose de coquetterie, et cherchait les motifs d'un divorce qu'elle voulait à son profit, fait suivre son conjoint, espionnant son courrier et ses poches. Il y avait publié des lettres de Rose. Elles furent envoyées par les soins de l'épouse à Mme Delval, laquelle les mit sous les yeux de son fils.

— Tu gâchais ta vie pour une catin, avait jeté la mère victorieuse.

Philippe, devant l'évidence dut baisser la tête.

— C'est bien. Je sais ce qui me reste à faire.

Il s'apprêtait pour la visite de rupture, quand sa mère s'interposa :

— Tu es trop faible. Ton frère terminera l'affaire. Il est marié, c'est un père de famille, il a l'autorité morale nécessaire.

Philippe avait consenti à laisser Jacques, son cadet, régler la situation.

Homme d'affaires, il proposa un chiffre que sa mère jugea trop élevé. Jacques approuvait Mme Delval.

— Ne soyons pas dupes d'usages périmés. Cette femme ne vaut pas qu'on s'intéresse à son avenir.

Il ne lui pardonnerait pas d'avoir repoussé ses avances... Une pimbêche, une hypocrite. Elle allait voir un peu comment il liquiderait en vitesse une situation déplorable.

Et Jacques n'avait pas longtemps parlementé avec Rose. Elle était en deux phrases, au courant de la découverte de sa faute, et de la rupture avec Philippe qui en découlait normalement.

Quelques billets furent jetés sur une table. Jacques ouvrait des armoires prenait les vêtements et le linge de son frère, — quand un coup de revolver dans la chambre voisine le faisait jurer tous les saints du paradis. Rose s'effondrait dans un flot de sang.

— C'est Philippe que j'aime, bégayait-elle dans l'ambulance que Jacques avait bien été obligé d'appeler. Il s'était naturellement gardé de rapporter à Philippe ce propos sans valeur.

Celui-ci, pour ne plus voir le sourire satisfait de sa mère ferma les yeux. Aussitôt la vision de Rose exsangue sur le petit lit d'hôpital où elle expiait si cruellement une faiblesse dans laquelle Philippe se sentait une part de responsabilité l'assaillit d'un remords pitoyable. Peut-être dans la fièvre, l'appelait-elle, désemparée, perdue, si petite, si faible sans secours. L'autre parbleu, avait dû la prendre par gloriole, pour rien, pour son plaisir à lui, sans s'inquiéter de ce qu'elle deviendrait si sa faute était connue. — et tant de gens avaient intérêt à la perdre dans le cœur de Philippe !

— Mon chéri !

Philippe repoussa doucement sa mère. Allait-elle guetter son chagrin, comme elle avait guetté l'erreur de Rose ?

— Mon pauvre enfant ! tu me fais de la peine. Cette femme n'était pas digne de toi. Voilà ce qu'il faut te dire.

Il s'emporta : la même aventure aurait pu lui arriver avec une fille soigneusement choisie par sa mère.

— J'ai laissé Rose trop seule...

— Vas-tu pas la croire coupable de son dévergondage ?

— Peut-être.

— C'est trop fort !

Indignée, Mme Delval considéra son fils : si elle ne le mariait pas tout de suite, il serait bien capable de retourner à cette intrigante.

Lui, les yeux clos sent encore la guirlande des jours légers frôler sa tête de leurs parfums. Ils l'assiègent évoquant des heures adorantes, des joies intenses pendant les permissions de détente, quand l'amour s'alimentait de la crainte du lendemain. Et, depuis la démobilisation, les époques de vacances, les longues randonnées en auto. Non, dix ans de bonheur ne s'effacent pas d'un seul coup, et Mme Delval l'ignore qui lui propose d'accepter une entrevue avec une cousine de sa belle-sœur.

— C'est une jeune fille exquise. Belle fortune et de la beauté. Elle te fera oublier ta mésaventure, mon chéri.

Le chéri s'est remis debout et cherche son chapeau.

— Tu dépasses la mesure maman. Au revoir !

— Philippe !

— Je me dois à une malheureuse contre qui vous vous acharnez tous, parce qu'elle est seule. Si je l'avais gardée près de moi comme c'était mon devoir, tu n'aurais pas cette mine de triomphe.

Il a enfilé son pardessus, s'est coiffé. La porte se referme sur lui avant que Mme Delval ait pu retrouver son souffle pour éteindre le flambeau.

Pauline VALMY.

La gran e Kermesse DE LILLE

UNE BRILLANTE RETRAITE AUX FLAMBEAUX LUI SERVIT DE PRÉLUDE

Les fêtes de la Grande Kermesse à Lille, malgré le temps incertain, bénéficieront certainement d'un afflux considérable d'étrangers. Samedi, déjà, les trains régionaux n'ont cessé de déverser des foules de voyageurs en gare de Lille.

Aussi très nombreux était le public qui applaudit chaleureusement au passage d'une retraite aux flambeaux laquelle, partie à vingt et une heure quinze de l'Esplanade, parcourut les principales rues du Centre de la Ville.

Ce fut là un début de fête des plus brillant. A cette retraite participèrent la Musique municipale des Sapeurs-Pompiers, dirigée par son chef, M. Paul Laigre, la musique du 43e Régiment d'Infanterie, commandée par le capitaine Lampa chef de musique et une compagnie du 43e R. I. dont les hommes portaient des fusées de feu de Bengale rouge et vert, dont l'éclat diapré, varié, formait le plus singulier amalgame de couleurs.

Précédemment, toute l'après-midi avait été consacrée à l'installation du grand Parc aérostatique du Champ de Mars de l'Esplanade. Des aéronautes et des ouvriers au service de l'Association aéronautique du Nord de la France, aidés de soldats du 43e R. I., s'occupèrent de décharger le matériel et de le mettre en place. Le soir, le travail était presque terminé. Le gonflement des seize ballons qui doivent prendre part à la fête a commencé ce matin à quatre heures.

LA JOURNÉE DES « RALLYE »

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises la journée de dimanche sera surtout consacrée aux sports cyclistes et aéronautiques.

Le Rallye-Cycliste. — Tous les cyclistes, indistinctement, qui viendront se faire inscrire à Lille, à l'un des contrôles du Rallye aujourd'hui dimanche 31 Mai, recevront un billet de tombola, laquelle sera dotée de plus de 6.000 francs de prix.

Rappelons que cette somme est répartie en plus de 110 prix, dont le 1er est de 1.000 fr. Des primes spéciales seront remises aux dames.

Tous les cyclistes habitant Lille, pourront également participer au rallye ; il leur suffira de se présenter à l'un des contrôles pour retirer leur ticket leur permettant de prendre part au rallye.

Ces contrôles sont les suivants : Porte des Postes, carrefour des rues de Douai, d'Arras et boulevard des écoles, place de la Gare, Octroi, Nouveau Boulevard, Place de Tourcoing, coin rue d'Esquermes et boulevard Montebello, soit 9 contrôles.

Pour pouvoir participer au tirage des primes, les cyclistes devront se rassembler toujours, munis de leur bicyclette, place de la République, le dimanche 31 Mai.

Pour avoir le droit de participer à la tombola montre il faut prendre part au défilé en son entier.

La Tombola sera en effet, tirée à un endroit qui ne sera pas désigné. Ce sera la surprise.

Départ, place de la République à 17 h. 30.

Arrivée ? ? ? ?

Une auto pilote prendra la tête du défilé farandole et le dirigera à travers les rues de la ville. La tombola sera tirée à l'endroit où l'auto pilote s'arrêtera.

Les numéros gagnants seront annoncés par haut parleur. Seuls, les porteurs de numéros qui seront présents recevront le lot gagné.

LE RALLYE BALLON CYCLISTE

Tous les cyclistes, indistinctement, qui doivent prendre part au rallye ballon cycliste, sont priés de se conformer aux instructions suivantes : de 8 à 9 heures, remise des dossards, place Rihour. A 9 h. 05, appel des concurrents. A 9 h. 15, départ des concurrents pour la traversée de la ville. Défense absolue de dépasser la voiture pilote. Les concurrents seront conduits à l'une des portes de la ville, où le départ réel leur sera donné. A 9 h. 30, départ réel.

Les changements de machines des entraîneurs interdits.

Le classement s'établit dans l'ordre d'arrivée des ballons.

Les concurrents devront arriver au ballon munis de leur bicyclette.

A 17 h. 30 remise des prix, place de la République.

Les présidents des Clubs engagés sont également engagés à se trouver présents à cette distribution.

LE RALLYE BALLON AUTOMOBILE

Le « Rallye-Ballon-Automobile » et motocycliste organisé par la Municipalité avec le concours de l'Association aéronautique du Nord de la France aura lieu demain dimanche. Nous informons les nombreux concurrents qu'ils recevront leur fanion au Café du Rampponneau (façade de l'Esplanade), de 8 h. 45 à 9 h. 30 et qu'ils seront groupés pour être dirigés sur une des portes de la Ville d'où le départ définitif leur sera donné. Le départ du ballon aura lieu à 10 heures, au Champ de Mars.

Nous attirons particulièrement leur attention sur le nombre et la valeur des prix attribués à cette épreuve. Le premier prix consistant en un objet d'art (ou 500 francs en espèces) est offert par la Municipalité.

De nombreux autres lots seront répartis entre les lauréats.

L'exposition de ces lots sera faite dès ce jour à la maison Merlin, 95, rue Nationale à Lille. Les engagements seront encore reçus dimanche matin jusqu'à 9 h. 15 au café du Rampponneau.

Droit d'engagement : 20 francs pour les autos ; 10 francs pour les motos avec réduction de 50 % pour les membres de l'A. A. N. F., de l'A. C. N. et du M. C. N.

Le Comité de l'Association a pris toutes dispositions pour que le point d'atterrissage du ballon, fixé à 40 kilomètres permette aux concurrents d'assister au départ du grand prix des Sociétés affiliées qui aura lieu l'après-midi.

Grand prix des sociétés affiliées. — Afin d'éviter toutes confusions, nous rappelons que l'entrée des officiels, des invités et des membres de l'A. A. N. F. pour le départ du grand prix se fera par le Pont du Rampponneau.

Le Sénat a voté le Budget

L'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité moins une voix

Paris, 30. — Le Sénat a repris ce matin la discussion de la loi de finances. Parmi les articles examinés, citons notamment l'article 286 de la Chambre (calcul des pensions de retraite des fonctionnaires femmes, de l'enseignement secondaire) qui est rétabli ; l'article 210 de la Commission (transformation des écoles primaires supérieures et sections professionnelles d'écoles primaires en écoles pratiques de commerce et d'industrie) qui est adopté avec une rédaction nouvelle de M. Victor Berard, appuyée par M. Dossot.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

L'article 215 de la Commission (construction de maisons à bon marché) est adopté avec le chiffre de 82 millions, demandé par M. Durafour.

M. Bonnevay propose un article additionnel en remplacement de l'article 361 concernant les avantages concédés aux maisons destinées à l'habitation collective. Il s'agit de relever le taux minimum fixé par la loi pour bénéficier de ces avantages. Cet amendement est adopté.

BÉNÉFICES DES PROFESSIONS LIBÉRALES

L'article 2 de la Commission qui avait été réservé (détermination du bénéfice des professions libérales, offices) est adopté avec un amendement de M. Milan relatif à la production de la comptabilité des redevables tenus par la loi au secret professionnel.

TAXE D'APPRENTISSAGE

On arrive au fameux article 23 de la Chambre (à la taxe d'apprentissage) que la Commission avait disjoint et que M. Caillaux voulait rétablir.

Après une forte argumentation de M. Henry Bérenger, MM. Caillaux et Victor Bérard se rallient à la disjonction qui est prononcée, à cette condition que le débat reviendra avant la fin du mois pour que la question soit incorporée dans le budget.

LE 16 JUIN, DISCUSSION SUR LA PÉNURIE DU LOGEMENT

On fixe au 16 juin, la discussion de l'interpellation de M. Strauss sur la pénurie du logement. Puis la séance est levée à 12 h. 10 et renvoyée à 15 heures.

DROIT DE TIMBRE DES CARTES D'IDENTITÉS

La séance de l'après-midi débute par l'article 35 (116 de la Chambre) qui concerne le droit de timbre sur les cartes d'identité des étrangers. D'après le nouveau texte, le droit serait en principe de 68 francs, dont 50 francs au profit de l'Etat, 12 francs au profit de la commune et 6 francs au profit du département.

Le nouveau texte porte aussi que dans certains cas, il sera institué un droit réduit.

L'article est adopté.

MAJORATION DE PENSIONS AUX EX-COMBATTANTS

Un long débat s'engage sur l'article 32 (majorations de pensions aux anciens combattants), qui avait été réservé.

M. Léon PERRIER développe un amendement qui tend à réserver le bénéfice des majorations des pensions aux anciens combattants. Il ajoute qu'il est inadmissible que ces hommes qui n'ont pas réellement fait la guerre, bénéficient d'importantes majorations, alors que les uns jouissent déjà d'un manière abusive, de pensions élevées.

M. Perrier accepte de modifier son amendement, tout en laissant au Gouvernement le soin de prendre un décret spécifiant qui sera considéré et traité comme combattant, ou qui ne le sera pas.

La disjonction de l'amendement de M. Léon Perrier est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Après dépouillement, la disjonction est prononcée par 491 voix contre 34.

ENFANTS D'INVALIDES

L'article 133 qui avait été réservé (majoration de pensions pour les enfants d'invalides) est voté après que le Ministre des Finances eut déclaré faire toutes réserves, le nouveau texte occasionnant une nouvelle dépense de deux millions.

AVOIRS A L'ÉTRANGER

L'assemblée adopte l'article 7 bis texte transactionnel qui, suivant M. Bérenger, ne fait pas du dépôt d'une valeur à l'étranger un délit, mais il accorde pour six mois une sorte de prime : l'amnistie fiscale à ceux qui voudront faire rentrer en France leurs capitaux actuellement placés à l'étranger dans des circonstances irrégulières.

Il oblige enfin à la déclaration annuelle tous ceux qui conservent des biens meubles ou immeubles à l'étranger.

M. Caillaux avait déclaré à ce sujet :

« J'autoriserai pendant six mois l'entrée en France des capitaux et valeurs étrangères déposés à l'étranger. C'est, en effet, dans l'intérêt du Trésor de favoriser cette entrée ».

Il avait dit en outre :

« Ceux qui garderont leur dépôt à l'étranger et à quelque date que ce dépôt ait été effectué, ne bénéficieront pas de l'amnistie et ils devront dans l'avenir faire une déclaration annuelle : 232 millions de revenus correspondant à sept milliards de capital, ont été déclarés régulièrement l'année dernière à l'enregistrement ».

L'article 29 ter de la Commission (101 de la Chambre) : pénalités contre les héritiers ou donataires qui n'auront pas déclaré les avoirs déposés ou existant à l'étranger, est adopté.

Tous les autres articles sont également adoptés ou rejetés et l'on suspend la séance pour permettre à la Commission d'assurer l'équilibre.

Excédent de recettes de 280 millions

A la reprise, M. Henri Bérenger explique que le Budget se présente ainsi : recettes, 32.970.000.000 ; dépenses, 32.690.000.000 : excédent des recettes : 280.000.000.

M. Caillaux remercie le Sénat, mais fait des réserves sur l'excédent des recettes, car il entend donner d'autres affectations aux sommes reçues, en vertu du plan Dawes.

L'ensemble du budget est voté par 289 voix contre 1.

Le Sénat s'ajourne au jeudi 4 juin.

POUR SAUVER LA TERRE

Quand les agriculteurs auront bien compris qu'avec l'auto on supprime les intermédiaires, ils y viendront tous.

M. Clerc exploite 10 hectares de vignobles à Montry (Jura).

Il nous a dit :

« Avec 2 chevaux d'attelle, je n'arrivais pas à livrer à la clientèle. La plupart du temps, je vendais à un intermédiaire, qui ne travaillait pas pour rien.

Maintenant, j'ai supprimé les deux chevaux et le domestique qui les soignait. Mais mon plus gros bénéfice, c'est que le me passe complètement de l'intermédiaire.

Pour vous en donner une idée, en vendant mon vin directement à la clientèle particulière, je gagne 50 francs de plus par hecto sur le vin ordinaire, et 100 francs si c'est du vin fin. Ça en vaut la peine...

Voyez-vous, quand les agriculteurs auront bien compris que l'auto permet de supprimer l'intermédiaire, ils y viendront tous. »

Avec le cheval, il faut souvent vendre à l'intermédiaire. C'est peu avantageux.

Avec l'auto, on peut vendre directement au consommateur.

L'AUTO N'EST PAS UN LUXE
C'EST un INSTRUMENT de TRAVAIL PLUS ECONOMIQUE que le CHEVAL

Des centaines d'agriculteurs en ont fait l'expérience. Leurs déclarations sont reproduites en détail dans la brochure :

CHEVAL et AUTO

Pour la recevoir gratis et franco, envoyer ce coupon ou une carte postale à

MICHELIN & Cie, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

M.....

Profession.....

ADRESSE :

Rue.....

N°.....

Localité.....

Départ.....

Lui, 40 ans mais vieux elle, 50 ans mais jeune

OR, ELLE SE CONDUISAIT MAL ET UN JOUR, IL LA TUA

Paris, 30. — Jacques Raab a 40 ans et son amie, Angèle Alungt, atteint à la cinquantaine. Mais Jacques Raab est amoureux comme un vieillard et Angèle Alungt frivole comme un troupin. Dans l'hôtel qu'ils habitent 27, rue de Palikao, des scènes éclatent chaque jour. Depuis sept ans qu'ils sont ensemble, Jacques Raab souffre de l'inconduite d'Angèle Alungt. Mais l'inlassable coquette raille la jalousie de son amant. Alors, à la fin, il n'y tint plus.

Hier, après une scène plus violente que jamais, Raab tira un couteau de sa ceinture. Angèle comprit que cette fois c'était trop tard. Aveuglé de douleur, l'homme lui porta un terrible coup de son arme au ventre. Elle s'écroula, râlant. Lui, hébété, son couteau encore sanglant à la main, se laissa emmener par des agents, que des voisins avaient appelés.

A M. Compagnon, commissaire de police du quartier Saint-Fargeau, il dit simplement :

— Je l'ai tuée... oui, je n'en pouvais plus... Elle me trompait sans même se cacher... Depuis sept ans, je patientais... Je me disais : « Avec l'âge, elle deviendra sérieuse ». Ah bien oui !... A cinquante ans elle se conduisait encore mal... Ça n'aurait jamais fini... Hier, j'étais à bout. Elle m'a bravé, menacé... Je me suis affolé... je l'ai tuée... Maintenant, ce sera mon tour... Ça ne fait rien, c'est juste.

Jacques Raab a été envoyé au Dépôt.

Deux cadavres dans une auto

Bayonne, 30. — L'autre nuit, des passants apercevaient une auto arrêtée à mi-côte de Saint-Etienne, en face l'ancienne école privée. Le conducteur était penché sur le volant dans la position de l'homme endormi ; à l'intérieur, une femme était étendue et du sang coulait sur son visage. On se rendit bientôt compte que l'homme et la femme étaient morts.

Les veilleurs de nuit furent prévenus et l'identité des deux personnes fut immédiatement établie. Le conducteur de l'auto était M. Maurice Léon, âgé de 35 ans, appartenant à l'une des plus grandes familles de la région. Une balle lui avait été tirée dans la tête, par derrière. Le projectile, entré par la nuque, était sorti par le menton.

La femme, placée au fond de la voiture, était Mme veuve Sinot, âgée de 31 ans. Une balle avait pénétré dans la bouche.

Les deux corps étaient encore chauds, mais inertes, et un revolver était aux pieds de la femme, dans l'auto.

Le drame fut aussitôt reconstitué. On connaissait la liaison de M. Maurice Léon avec cette femme, liaison que le jeune homme avait cherché à rompre. Des menaces avaient proférées par elle contre lui et on raconte qu'il y a quelques mois à Paris elle avait déjà tiré sur son ami un coup de revolver sans l'atteindre.

Le ministre de l'Agriculture à Cambrai le 4 juillet

IL PRÉSIDERA LE GRAND CONCOURS DU CHEVAL DE TRAIT

C'est par erreur qu'on a annoncé que le Ministre de l'Agriculture viendrait à Lille, le 9 juillet. Une délégation, composée notamment de M. Polié, sénateur, s'est en effet rendue près du Ministre, mais c'est à Cambrai, le samedi 4 juillet, qu'il présidera le grand concours annuel du cheval de trait du Nord et le banquet qui aura lieu au collège de Cambrai.

MM. BENAZET ET DE MONZIE A STRASBOURG

Strasbourg, 30. — M. Benazet, commissaire général de la Guerre, est arrivé à Strasbourg à midi. M. de Monzie, ministre de l'instruction publique est arrivé en automobile cet après-midi venant de Munster où il a inaugurée l'Exposition nationale.

Arrestation d'un trio de perceurs de coffre-forts

IL S'AGIT D'ITALIENS QUI AURONT A RÉPONDRE DE NOMBREUX MÉFAITS

Paris, 30. — A la suite d'une longue enquête conduite par M. Guillaume, commissaire de police à la direction des recherches judiciaires de Paris, la police vient d'arrêter un certain nombre d'Italiens appartenant à la bande de cambrioleurs qui durant l'année dernière, commirent de nombreux méfaits, tant à Paris qu'en banlieue, et qui, ces derniers temps, se signalèrent par plusieurs cambriolages de coffres-forts. Ce sont les Italiens Alberti Delpiano, demeurant avenue de Clichy ; Marco Riva et Orphéo Bucari, demeurant boulevard Voltaire.

Ces individus qu'on croit être les chefs d'une bande parfaitement organisée et assez nombreuse, ont été arrêtés dans la soirée d'hier : Delpiano, place Celchy, les autres à la porte Maillot.

Le nombre de leurs vols, quoique pas encore exactement connu est des plus importants. C'est ainsi qu'il est certain que ce sont eux qui au mois d'août 1924, pénétrèrent chez M. Sauvage, contrôleur général de l'armée, en retraite, avenue de Neuilly-sur-Seine, et chez M. Hiebert, négociant en soieries, 20, rue Saint-Martin. Un peu plus tard, le 22 septembre, ils rôdaient visite à l'appartement du commandant Bruger, avenue Pierre-de-Serbie, 12, et de M. Grunsswall, à la même adresse.

En outre, ils sont les auteurs du cambriolage commis le 3 octobre chez M. Albertini Diaz, avenue du Bois-de-Boulogne, 25.

A chaque cambriolage, ils emportaient pour 100.000 à 150.000 francs de bijoux, lingerie, argenterie, etc.

UNE ARRESTATION A BORD D'UN PAQUEBOT

Versailles, 30. — La police a arrêté à Bordeaux, à bord du paquebot « Pellerin de Latouche », le nommé Eldebert Latron, 26 ans, qui, alors qu'il était en traitement au sanatorium de Brevanners se fit aider de complices dont Casoni, arrêté, pour avoir percé le coffre-fort de l'établissement hospitalier, et s'emparer de 300.000 fr.

Les deux individus qui protestent de leur innocence vont être mis à la disposition du juge d'instruction de Corbeil. Leurs complices sont recherchés.

Fin de la grève des trieurs de déchets de Roubaix

Les trieurs de déchets qui s'étaient mis en grève le 6 décembre, demandant une augmentation de salaire de 0 fr. 25 l'heure, ont, après une entrevue avec les patrons décidé la reprise du travail, non à la condition qu'ils avaient proposée, mais à celle d'une augmentation de 0 fr. 10 l'heure qui leur avait été accordée au début des pourparlers.

Il est certain que ce mouvement ouvrier s'est produit à une époque nettement défavorable et que ceux qui en sont les instigateurs ont manqué de flair. Ce n'est pas au moment où les usines sont au ralenti qu'il est opportun de demander des augmentations de salaires qui, si justifiées soient-elles par la cherté de la vie, laissent insensibles les employeurs.

Ces derniers ont refusé de procéder au renvoi des ouvriers qui s'étaient embauchés durant la grève et n'ont pris aucun engagement envers les grévistes qu'ils ne reprendront qu'au fur et à mesure des besoins.

UN LOCK-OUT DU TEXTILE CALAISIEN

Par suite du non respect des conventions signées avec les patrons des teinturiers et apprêts de Calais, et malgré une intervention du Syndicat, la conciliation n'a pas été possible. Les patrons ont alors déclaré le lock-out.

Les travailleurs sont fermement résolus à se défendre et le Syndicat est certain d'obtenir une bonne et rapide solution.

Les obsèques du trésorier de "l'Action française"

Paris, 30. — Les obsèques de M. Ernest Berger, trésorier de la Ligue d'action française, assassiné il y a quelques jours à la station du chemin de fer du Nord-Sud de la gare Saint-Lazare, ont eu lieu ce matin en présence d'une assistance très nombreuse composée du comité-directeur de l'Action Française et des ligueurs de ce groupement.

La guerre au Maroc

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Une grosse défaite des Rifains

Madrid, 30. — Le « Siglio Paturo » publie la dépêche suivante de Melilla :

« D'après des renseignements provenant de la zone française, les rebelles auraient subi une grosse défaite au cours de laquelle le frère d'Abd el Krim aurait été grièvement blessé. Les pertes de l'ennemi s'élèvent à 524 hommes — dont 17 caïds — tués ou blessés.

Le dictateur espagnol va partir au Maroc

Madrid, 30. — Le général Primo de Rivera et M. Martinez Amido se sont embarqués, cette nuit, à 1 heure 30, à bord du croiseur « Mendez-Numez », à destination de Castellon.

Après une visite de la région de Valence, le président du Directoire poursuivra son voyage pour le Maroc, où il demeurera pendant tout le mois de juin.

La mission de contrôle parlementaire

Approbation unanime des déclarations de M. Painlevé

Paris, 30. — On sait qu'à la suite du dépôt par Renaudel d'une motion demandant l'envoi au Maroc d'une mission parlementaire de contrôle, la Commission de l'armée avait décidé d'entendre M. Painlevé à ce sujet. Elle avait, d'autre part, résolu d'ores et déjà que sa délégation n'avait pas à s'immiscer dans la conduite des opérations militaires.

L'audition du président du Conseil a eu lieu ce matin, au cours de la réunion de la commission tenue sous la présidence de M. Adolphe Girod.

Voici le communiqué publié à l'issue de la réunion :

« La commission de l'armée a entendu M. Painlevé, président du Conseil, ministre de la Guerre, sur la collaboration qu'elle pourrait apporter au gouvernement et au commandement des troupes du Maroc, en vue du développement des services administratifs et sanitaires et des mesures qui paraîtraient les plus favorables au ravitaillement et à la santé des troupes.

« La Commission a enregistré son plein accord avec le ministre de la Guerre sur l'intérêt qu'il y a pour le Parlement dans l'exercice régulier de ses prérogatives à marquer sa sollicitude et sa sympathie aux troupes métropolitaines et indigènes qui défendent l'œuvre de la France ».

Le ministre a avisé la commission qu'il avait déjà commencé d'accord avec le maréchal Lyautey, l'examen des conditions dans lesquelles cette sollicitude pourrait s'exercer.

Ajoutons que les membres de la commission que nous avons interrogés à l'issue de la réunion, ont été unanimes à approuver les déclarations du ministre de la Guerre qui a-t-il dit, a montré une compréhension parfaite de la nécessité de sauvegarder les responsabilités du haut commandement.

Nous pouvons indiquer également que M. Painlevé pense pouvoir faire connaître la semaine prochaine à la commission l'échange d'observations auquel l'envoi de la mission parlementaire aura donné lieu entre lui et le maréchal Lyautey.

Lorsque l'accord se sera réalisé ensuite avec la commission, celle-ci procédera à la désignation de ses délégués.

M. Briand a reçu M. Quinonès de Léon

Paris, 30. — M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a reçu ce matin M. Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne.

Hommage de la Patrie et de la République

Un vote unanime du Sénat

Paris, 30. — Au cours de la séance de l'après-midi, les présidents des cinq groupes du Sénat : MM. Bienvenu-Martin, Paul Strauss, Henry Chéron, Hervey et de Las-Cases ont présenté au Sénat la motion suivante : « **Le Sénat adresse aux vaillantes troupes qui, en dehors de toute visée de conquête, défendent sur la terre d'Afrique, l'œuvre civilisatrice de la France, l'hommage de la Patrie et de la République** ».

M. Painlevé, président du Conseil, est intervenu : « Le Gouvernement, dit-il, s'associe à cette motion, dont tous les termes s'accordent exactement avec sa pensée, sa politique et ses déclarations. Il remercie le Sénat de cette preuve nouvelle de solidarité pour nos troupes, officiers et soldats, qui dans des circonstances difficiles, défendent avec autant d'énergie que de vaillance l'œuvre civilisatrice de la France ». (Vifs applaudissements)

La discussion immédiate fut ordonnée et la motion fut adoptée à l'unanimité.

La crise ministérielle belge paraît dénouée

CATHOLIQUES ET SOCIALISTES COLLABORERAIENT AU POUVOIR

Bruxelles, 30. — La crise gouvernementale belge qui aura bientôt duré deux mois paraît dénouée. D'après ce qu'on assure dans les milieux bien informés de la capitale belge, il ne reste qu'à répartir entre les catholiques et les socialistes les douze portefeuilles ministériels. La présidence du conseil serait définitivement réservée aux catholiques.

On cite les noms de MM. Poullet, Tschoffen. En compensation de la présidence du conseil qu'ils abandonnent aux catholiques, les socialistes obtiendraient les deux portefeuilles importants des Affaires étrangères — titulaire probable Vandervelde — et de la Justice.

Le roi a fait venir dans la soirée d'hier, M. Poullet, pour l'entretenir de la situation politique.

DEUX VIEILLES FOLLES ÉBOUILLANTEES DANS LEUR BAIN

Strasbourg, 30. — Deux malades de l'Asile d'aliénés de Rouffach, Mmes Brobortier et Biny, prises d'un accès de fureur, furent plongées dans un bain.

L'infirmière qui les surveillait ayant été obligée de s'absenter pendant quelques instants, avait confié la garde des deux femmes à une autre malade.

Celle-ci ouvrit par ignorance le robinet à eau chaude, laissant seules les deux malades qui furent ébouillantées.

D'après une autre version, ce serait l'une des deux malades qui aurait ouvert le robinet et laissé couler l'eau bouillante.

Les deux femmes n'auraient pas été brûlées, mais asphyxiées par la vapeur.

L'infirmière responsable aurait été provisoirement suspendue de ses fonctions.

Accord unanime à la Conférence des Ambassadeurs

Une remise solennelle de la note à Berlin sur le désarmement aura lieu d'ici peu

Paris, 30. — La Conférence des Ambassadeurs s'est réunie cet après-midi, de 15 h. 30 à 17 h. 30, sous la présidence de M. Jules Cambon.

Le Maréchal Foch et le général Desticker assistaient à la séance ; la Conférence a été unanime à adopter le texte de la note qui sera adressée à l'Allemagne au sujet du désarmement, ainsi que la liste des manquements qui sera annexée à cette note. Un courrier spécial partira demain pour Berlin, porteur de ces documents. Ils seront remis solennellement à M. Stresseman, au cours d'une démarche collective des ambassadeurs alliés présidés par lord d'Abernon, ambassadeur d'Angleterre, doyen du corps diplomatique : cette démarche aura lieu vraisemblablement mardi ou mercredi.

La communication qui sera remise au Gouvernement allemand comprend une note collective d'environ cinq pages et deux annexes.

La première annexe, en plusieurs parties, contient notamment la liste d'exécution des clauses du Traité, ainsi que la liste des redressements. La seconde annexe, comprend la lettre de la Commission des Réparations.

Les deux annexes ont une longueur d'une trentaine de pages.

Les dettes des alliés aux Etats-Unis

La Belgique désire consolider la sienne

Washington, 30. — L'ambassadeur de Belgique a informé M. Mellon, secrétaire du Trésor, que le gouvernement belge désirait entamer des négociations pour la consolidation de la dette de la Belgique envers les Etats-Unis. L'ambassadeur de Belgique se rendra sous peu à Bruxelles. Il sera accompagné à son retour par une commission qui représentera la Belgique au cours des négociations.

Dans un communiqué à la presse, M. Mellon dit que le baron de Cartier l'a informé que la Belgique enverra une commission ayant à sa tête M. Theunis, l'ancien premier ministre et ministre des finances, et composée d'autres notabilités financières de Belgique.

LA RÉDUCTION DE 6 MOIS DE SERVICE

Paris, 30. — Au cours de l'audition du Président du Conseil par la commission de l'armée, des observations ont été faites par MM. Louis Cluzel et Jean Jade, au sujet de l'interprétation donnée par les services du ministère, à la loi du 25 avril 1925, accordant une réduction de 6 mois de service aux jeunes soldats appartenant à une famille de cinq enfants.

La circulaire du 26 avril refuse la dispense aux engagés par devancement d'appel.

Le ministre de la guerre, en présence de l'opinion manifestée par l'unanimité des membres de la commission a décidé de rapporter la circulaire du 26 avril et d'accorder la dispense aux engagés par devancement d'appel.

BEAUCOUP D'ENFANTS EN ALLEMAGNE

Berlin, 30. — Une augmentation du nombre des naissances en Allemagne avait commencé à se manifester durant le quatrième trimestre de 1924. Elle s'est considérablement accentuée durant le premier trimestre de 1925.

Il est né en effet pendant cette période, dans les quarante-six grandes villes allemandes comptant plus de 100.000 habitants 65.759 enfants, contre 60.474 durant la période correspondante de 1924, soit un accroissement de 9%.